



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Culture, à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la « Maison du Parc naturel Mëllerdall » et du « Château Renaissance de Beaufort ».

En date du 10 juin 2016, le Parc naturel Mëllerdall a été présenté au public. Le point de départ idéal pour tous les visiteurs du parc devrait être la Maison du Parc naturel en offrant des informations, expositions, guides et attractions. Pas encore désigné pour le Parc naturel Mëllerdall, il se pose dès lors la question de l'emplacement de la future Maison du Parc naturel Mëllerdall.

Un site potentiel est le « Château Renaissance de Beaufort ». Depuis 1981, l'Etat est propriétaire du site. C'est en 2012, après la mort de la dernière occupante, que le Ministère de la Culture a pris l'initiative d'ouvrir le château au public pour des visites guidées, ceci avec l'aide du Service des sites et monuments nationaux et des Amis des Châteaux de Beaufort. Il s'agit d'un monument remarquable, notamment parce qu'il n'a jamais connu de grands dégâts. En dehors de quelques ajouts et transformations mineurs, ce patrimoine est resté plus ou moins intact depuis plus de 360 ans.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture, à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- 1) Les dépendances du « Château Renaissance de Beaufort » constituent-elles un emplacement approprié pour l'hébergement de la « Maison du Parc naturel Mëllerdall » ?
- 2) Dans la négative, quels sont les sites favorisés par les Ministres et pour quelles raisons ?
- 3) Vu qu'une partie des dépendances du « Château Renaissance de Beaufort » ne sont pas encore utilisées, Monsieur le Ministre de la Culture n'estime-t-il pas opportun d'élaborer un concept de valorisation de cette partie du patrimoine, même hormis l'aménagement de la maison du parc naturel ?
- 4) De quelle manière Monsieur le Ministre de la Culture entend-il continuer à développer l'offre culturelle au « Château Renaissance de Beaufort » afin de valoriser son potentiel et de rendre hommage à ce patrimoine impressionnant ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

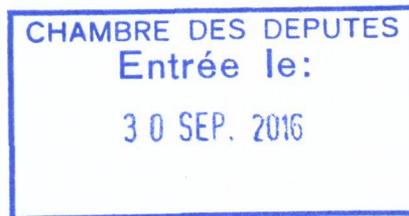
Octavie Modert
Députée

Marco Schank
Député



Luxembourg, le 30 septembre 2016

Réf. : 818xd4d3c



Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse commune à la question parlementaire no 2356 du 2 septembre 2016 de Madame la Députée Octavie Modert et de Monsieur le Député Marco Schank.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire no 2356 de Madame la Députée Octavie Modert et de Monsieur le Député Marco Schank concernant le Château Renaissance de Beaufort et la Maison du Parc naturel Mëllerdall, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

Réponse conjointe de Monsieur le Ministre de la Culture et de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire N° 2356 du 2 septembre 2016 de Madame la Députée Octavie Modert et Monsieur le Député Marco Schank relative au Château Renaissance de Beaufort et la Maison du Parc naturel Mëllerdall.

1) Les dépendances du « Château Renaissance de Beaufort » constituent-elles un emplacement approprié pour l'hébergement de la « Maison du Parc naturel Mëllerdall » ?

Localisé au cœur du parc naturel Mullerthal, l'ensemble des châteaux de Beaufort constitue sans contredit un des fleurons patrimoniaux de la région du Mullerthal.

Suite au décès de la dernière occupante, Madame Anne-Marie Linckels-Volmer, le ministère de la Culture a pris l'initiative d'ouvrir le Château Renaissance, propriété d'Etat depuis 1981, au grand public pour des visites guidées, ceci avec le concours du Service des sites et monuments nationaux (ci-après « SSMN ») et l'A.s.b.l. les Amis des Châteaux de Beaufort. Ainsi, le site patrimonial - à savoir les ruines du Château-fort, le Château-Renaissance ainsi que la plupart des dépendances et jardins - est devenu accessible au public et accueille dès lors un nombre de visiteurs qui va en grandissant.

Les auteurs de la question parlementaire soulignent très justement que le Château-Renaissance de Beaufort est un monument remarquable resté dans un état plus ou moins authentique depuis sa construction. Le respect devant ce patrimoine exceptionnel pour le Luxembourg impose qu'une réflexion approfondie soit menée quant à son affectation et à sa destinée.

L'installation de la future « Maison du Parc naturel Mëllerdall » dans les dépendances du « Château Renaissance de Beaufort » est certes envisageable. Ceci présupposerait toutefois d'importants investissements. En premier lieu, il reviendrait au syndicat intercommunal mixte, responsable de la gestion du parc naturel, de présenter une demande formelle à l'Etat si tel était le souhait. Ce n'est qu'à la suite d'une telle demande que l'Etat pourra procéder à l'analyse des opportunités et suites à y donner.

2) Dans la négative, quels sont les sites favorisés par les Ministres et pour quelles raisons ?

Un Parc naturel est un instrument de l'aménagement du territoire pour assurer le développement des espaces ruraux sensibles du point de vue écologique et qui dispose d'un riche patrimoine culturel. Les objectifs d'un Parc naturel sont fixés dans la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels.

La Maison du Parc naturel constitue généralement le siège administratif du Parc. Elle devrait être un lieu d'information pour les habitants, les écoliers et les associations de la région. Ainsi, il est important qu'elle soit située à un endroit bien visible et accessible au public. Elle doit accueillir des expositions temporaires sur des sujets de la région et offrir suffisamment d'espaces pour des rencontres (salles de séjour, espaces verts etc.). Pour les visiteurs venant de l'étranger, la Maison du Parc naturel est généralement considérée comme une porte d'entrée au territoire. Ainsi, il est judicieux de combiner la Maison du Parc naturel avec un centre d'information pour les touristes, une exposition avec les points d'intérêts de la région et, le cas échéant, un magasin avec des produits régionaux.

Les sièges des Parc naturels au nord du pays se situent respectivement dans le bâtiment de l'ancienne draperie à Esch-sur-Sûre (Parc naturel de la Haute-Sûre) et au centre écologique du Parc Hosingen (Parc naturel de l'Our). Ils remplissent la fonction de siège administratif et de lieu de rencontre.

Au Parc naturel du Mëllerdall plusieurs communes ont déjà manifesté leur intérêt pour accueillir la Maison du Parc naturel. Toutes ces propositions nécessitent des investissements au niveau de l'architecture. Jusqu'à présent aucune décision n'a été prise pour l'une ou l'autre solution.

Le Parc naturel du Mëllerdall a été déclaré par règlement grand-ducal du 17 mars 2016. Selon l'arrêté grand-ducal du 10 juin 2016 autorisant la création du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel du «Mëllerdall», le siège du Parc naturel se trouve à Beaufort, 9 rue de l'église. Un changement du siège du Parc naturel nécessitera une modification des statuts du syndicat et sera à approuver par les douze communes-membres du Parc naturel.

- 3) *Vu qu'une partie des dépendances du « Château Renaissance de Beaufort » ne sont pas encore utilisées, Monsieur le Ministre de la Culture n'estime-t-il pas opportun d'élaborer un concept de valorisation de cette partie du patrimoine, même hormis l'aménagement de la maison du parc naturel ?*

Fortement engagé dans la valorisation de ce patrimoine, l'Etat a fait entreprendre depuis 2012 des travaux destinés e.a. à améliorer l'accueil du public.

Dans la logique du concept touristique tracé par l'Etat et les Amis des Châteaux de Beaufort, un projet est actuellement en cours d'élaboration pour rendre utilisable la grande grange au-dessus des étables. Ainsi, des manifestations ponctuelles, à savoir des concerts, des conférences ou des rendez-vous culinaires pourront s'y tenir dans un futur proche.

- 4) *De quelle manière Monsieur le Ministre de la Culture entend-il continuer à développer l'offre culturelle au « Château Renaissance de Beaufort » afin de valoriser son potentiel et de rendre hommage à ce patrimoine impressionnant ?*

Les Amis des Châteaux de Beaufort organisent une panoplie d'animations et d'activités mettant en valeur le site féodal des deux châteaux. Le ministère de la Culture et son Service d'animation culturelle régionale sont d'ailleurs représentés au sein du conseil d'administration de l'A.s.b.l. y apportant avis et conseil afin de promouvoir le site en une destination culturelle de premier choix.

L'A.s.b.l. entretient également de très bonnes relations avec l'Office Régional du Tourisme du Mullerthal avec le concours duquel elle offre des visites guidées et animations pour enfants. Après une vaste action de promotion, lancée pour le début de la saison touristique de cette année et au vu des premiers chiffres, il s'avère que l'afflux des visiteurs s'est encore amplifié : l'association a pu compter une hausse du nombre de visiteurs de plus ou moins 10 %, soit de 23.959 à 26.350 visiteurs.

Marqueur de l'identité locale d'une part et carte de visite culturelle du pays d'autre part, l'ensemble des châteaux de Beaufort constitue donc un important maillon tant pour le développement de la région que pour la promotion du tourisme culturel au Luxembourg. Dans cette perspective, l'Etat,

représenté par son ministère de la Culture, a signé en 2015 une convention avec l'association des Amis des Châteaux de Beaufort afin de pérenniser les activités qu'elle entreprend au bénéfice de la conservation et de l'animation de ce site patrimonial. En outre, des travaux de consolidation et de mise en état des deux châteaux sont inscrits au budget pluriannuel du Fonds pour monuments historiques jusqu'en 2018.